

**ASSEMBLEE NATIONALE**8 décembre 2005

---

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS  
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 149

présenté par  
M. Dutoit  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 13**

*(Art. L. 335-3-2 du code de la propriété intellectuelle)*

Dans le premier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« Est également assimilé à un délit de contrefaçon »,

les mots :

« Est également puni par une contravention de quatrième classe ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.